

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, 26 septembre 2023

### **Système d'information des fourrières automobiles : un nouveau service en ligne pour rechercher son véhicule**

Porté par la délégation à la Sécurité routière et la direction de l'information légale et administrative, un nouveau télé-service permettant aux usagers de rechercher si leur véhicule se trouve en fourrière, est désormais disponible. Son ouverture à venir avait été annoncée le 17 juillet 2023 lors du Comité interministériel de Sécurité routière présidée par la Première ministre.

#### **Recherche d'un véhicule**

La simple saisie de la plaque d'immatriculation de votre véhicule permet de vérifier s'il a été enregistré sur le système d'information national des fourrières automobiles, utilisé par plus de 1 100 fourrières automobiles réparties sur le territoire national.

Ce télé-service évite aux usagers de se déplacer pour effectuer cette recherche ou de contacter les forces de l'ordre et les fourrières.

Le télé-service est accessible via le lien suivant :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/demarches-et-outils/interrogation-fourriere>

#### **Localisation d'un véhicule**

Si le véhicule est présent dans la base de données, le télé-service met à disposition la localisation et les coordonnées de la fourrière. En l'absence de résultat, l'utilisateur peut accéder aux adresse et coordonnées téléphoniques des commissariats de police et brigades de gendarmerie pour poursuivre ses recherches.

La mise en fourrière vient sanctionner des infractions graves aux règles de la circulation et du stationnement et permet d'écarter de la route des conducteurs dangereux, dans le but de préserver la sécurité des usagers de la route.

#### **CONTACTS PRESSE**

##### **Délégation interministérielle à la sécurité routière**

Amandine Cuinet  
06 64 09 17 41

Thierry Monchâtre  
06 88 16 08 78